



# CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 29 NOVEMBRE 2018

#### Membres présents

Le conseil d'établissement a été convoqué par courrier adressé aux membres le 16 novembre 2018.

Présents : 20 /23 (liste d'émargement en annexe)

Votants : 18 /18

Le quorum étant atteint, M. le Proviseur déclare la séance ouverte à 18h.

# Désignation d'un secrétaire de séance

Madame BA Fatimata Absa, représentante des élèves, est désignée secrétaire de séance.

#### Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 08 novembre 2018.
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Programme de l'Association Sportive 2018-2019
- 4. Calendrier scolaire 2019/2020
- 5. Carte des enseignements de spécialité (réforme du lycée)
- 6. Carte des emplois pour la rentrée 2019
- 7. Tarifs des examens 2019
- 8. Budget 2019
- 9. Voyage scolaire à Toulouse 1ES et L
- 10. Questions diverses

Secrétaire de séance

Fatimata Absa BA

(SA)

Stephane GIRARD







Monsieur le Proviseur remercie les membres du Conseil d'Etablissement de leur présence.

#### I. Approbation du PV du Conseil d'Etablissement du 21 juin 2018

Monsieur le Proviseur demande s'il y a des remarques sur le PV du 8 novembre 2018. Aucune remarque n'ayant été formulée, **le PV est adopté à l'unanimité.** 

#### II. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est aussi adopté à l'unanimité

# III. Programme de l'Association Sportive 2018- 2019

M. FILIPPONI est invité par M. le Proviseur afin d'expliquer le programme de l'AS. Il fait une présentation et un bilan en s'appuyant sur le rapport communiqué aux membres du CE. M.FILIPPONI donne des précisions sur les inscriptions qui ont pu se faire cette année par le biais du site du lycée ce qui a permis une simplification des démarches. Très peu d'élèves n'ont pu être satisfaits. Il insiste sur le fait que l'AS est affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ainsi que chacun de ses membres.

M. le Proviseur remercie M. FILIPPONI et tous les membres de l'AS pour le bon fonctionnement et le réel engouement des élèves pour les activités proposées.

#### IV. Calendrier scolaire

M. le Proviseur Indique que le calendrier scolaire ressemble approximativement à celui de 2018/2019 et que nous devons respecter les 36 semaines de travail réparties sur des cycles de 7 semaines de cours suivies de 2 semaines de congés.

La rentrée 2019 aura lieu le 03 septembre 2019 pour les élèves et le 02 septembre pour les enseignants. M. Le Proviseur explique qu'il n'est pas possible de commencer plus tôt car les nouveaux contrats ne peuvent débuter avant le 1<sup>er</sup> septembre. La fin des cours sera fixée au 3 juillet 2020. Nous aurons 5 jours fériés durant l'année comme les autres années.

Le calendrier est mis au vote et adopté à l'unanimité.





# V. <u>Carte des enseignements de spécialité (réforme du lycée)</u>

M. Le Proviseur donne des explications sur la réforme du lycée. Le baccalauréat général proposera un tronc commun (16 heures pour les 1ères et 15h30 en T) toutes filières confondues autour duquel viendront s'ajouter des enseignements de spécialité.

En effet en classe de 1<sup>ère</sup> les élèves devront choisir 3 spécialités (4 heures par semaine par spécialité); En terminale 2 spécialités seront conservées (parmi celles suivies en 1<sup>ère</sup>, 6 heures par semaine). Les spécialités proposées par l'établissement :

- Histoire- géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Mathématiques
- Physique- chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales

Les enseignements optionnels retenus seraient LVC Arabe et LCA Latin.

La proposition ne réduit pas les champs disciplinaires qui étaient proposés par l'établissement avec les anciennes filières. Cependant, les contraintes budgétaires nous obligeront à observer avec attention les effectifs dans chacune des spécialités.

M. HAIDOUSSI indique qu'un travail important est d'ores et déjà mis en place pour aider au mieux nos élèves de 2<sup>nde</sup> dans le choix des spécialités ; ce travail sera poursuivi aux deuxième et troisième trimestres.

M. Le Proviseur insiste sur le fait que les membres de la direction, les professeurs principaux, les équipes pédagogiques se rendront disponible pour aider les élèves dans leur choix. Le choix de l'établissement sera transmis via l'AEFE au Ministère de l'Education Nationale qui donnera son aval mi janvier.

La proposition des différentes spécialités est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

# VI. Cartes des emplois pour la rentrée 2019

M. Le Proviseur annonce la suppression du poste d'EEMCP2 (Enseignant Expatrié à Mission de Conseil Pédagogique du 2<sup>nd</sup> degré) en Mathématiques.

M. Le Proviseur indique que l'AEFE fait évoluer sa politique de formation en répartissant dans les différentes zones de mutualisation les moyens en enseignants à mission de conseil pédagogique dont la mission sera essentiellement dévolue à la formation..

Mme ISAAC explique ce choix : les Expatriés sont rattachés à Dakar ou Abidjan pour notre zone car ce sont des villes avec des « Hubs »aéroportuaires, plusieurs écoles partenaires homologuées mais aussi avec une offre universitaire importante.





M. MATACH fait remarquer l'impact financier et pédagogique que cela implique ; en effet les professeurs expatriés sont pris entièrement en charge par l'AEFE alors que les professeurs résidents sont en partie pris en charge à hauteur d'environ 57% par l'établissement. Par ailleurs M. MATACH explique que le statut d'expatrié est plus attractif financièrement que le statut de résident, ce qui permettait d'attirer de très bons professeurs dans des pays ou établissements dont l'attractivité est faible. Enfin M. MATACH rappelle que le Conseil d'Etablissement s'était prononcé contre la suppression du poste d'EEMCP2 en SES après 3 années de contrat seulement en février dernier et indique que selon lui la meilleure stratégie eut été de proposer à la suppression le poste de Mathématiques dont le titulaire avait effectué les cinq années de son contrat.

La suppression est mise au vote :

Pour: 7
Contre: 9
Abstention: 2

L'avis est donc défavorable.

M. Le Proviseur soumet la création d'un poste de résident en mathématique :

M. TORNATORE s'interroge sur les difficultés du recrutement. M. Le Proviseur explique que les CCPL tardives l'année passée ne nous ont pas permis de recruter un résident en philosophie et que ce poste est demeuré vacant pour l'année scolaire en cours. Pour la rentrée 2019 cette difficulté calendaire n'existera pas. M. le Proviseur espère que les dossiers arriveront en nombre suffisant et que nous pourrons accueillir des collègues dans les disciplines concernées. M. MATACH revient sur les contrats d'expatriés en indiquant que leur format est de 3 ans + 1 an + 1an et que l'AEFE attendait en règle générale que les 5 années soient effectuées pour proposer un poste à la suppression. Il précise qu'il y a aussi des modifications pour les contrats de résidents, à partir de 2019 pour les nouveaux contrats, le détachement sera de 3 ans renouvelables une seule fois.

M. TORNATORE s'interroge sur la formation interne et mentionne l'importance d'avoir un vivier interne d'enseignants et il lui semble donc indispensable de garder les « EEMPC2 ».

M. MICHEL explique qu'il est aussi très important d'avoir un renouvellement d'équipe. M. Le Proviseur insiste sur la nécessité de la stabilité de l'équipe enseignante mais qu'il est effectivement aussi indispensable d'avoir de nouveaux savoir-faire.

M. TONATORE a observé que certaines académies refusaient le détachement des personnels enseignants. Amina DATT s'interroge sur la signification d'un détachement, M. Le Proviseur donne des explications complémentaires à ce sujet.

La création du poste de résident en Mathématiques est soumise au vote :

Pour: 9 Contre: 5 Abstention: 4

L'avis est donc favorable.





#### VII. Tarifs des examens 2019

Une confusion dans la rédaction d'un acte administratif concernant les frais d'examens avait été faite. On soumet donc aux membres du CE les tarifs applicables dès la session 2019. Ces tarifs sont mis au vote :

Pour: 14 Abstention: 4

M. TORNATORE demande des éclaircissements au sujet de l'augmentation des tarifs. M. Le Proviseur explique que le nombre de candidats augmente et que les frais de fonctionnement des examens sont en hausse. Il ajoute qu'il est important de pouvoir limiter la croissance du nombre de candidats comme de maîtriser les coûts inhérents à l'organisation.

#### VIII. Budget 2019

Mme KHAIRIG fait une présentation du budget 2019 en s'appuyant sur le rapport communiqué aux membres du CE.

M.TORNATORE demande des explications sur les schémas indiquant des %, Mme KHAIRIG apporte des précisions ce qui permet à tous de bien comprendre ce bilan. Ce dernier est mis au vote :

Pour: 18

#### IX. Voyage scolaire à Toulouse et Carcassonne

Les membres du CE ont pris connaissance du projet porté par M. ZAROUALI à destination des élèves de 1 ère ES et L. M. TORNATORE s'interroge sur le bien fondé de ce voyage pour les L et les ES : selon lui, le contenu du voyage est très orienté sur les sciences et techniques et ne correspond donc pas au programme des deux classes. M. Le Proviseur indique que bon nombre des visites prévues seront profitables aux élèves, notamment pour ce qui concerne la découverte du tissu économique ainsi que la découverte d'établissements de formation. Il est rappelé qu'un nombre minimum d'inscrits pour ce voyage scolaire sera nécessaire pour l'organiser. Le dossier est mis au vote :

Pour: 15 Contre: 3

Le tarif prévisionnel pour le voyage est de 1400€ par personne à la charge des familles (transports, nuitées, repas, entrées dans les différents sites de visites). Le budget est mis au vote :

Pour: 14 Contre: 2 Abstention: 2







#### X. Questions diverses

- Dans l'optique de l'ouverture d'une classe de maternelle à la rentrée 2019, il faudrait prévoir la création d'un poste d'enseignant, mais aussi la création de deux postes d'ASEM.

  Mme BREARD prend la parole et indique qu'il serait judicieux de prévoir une 3ème grande section, cela permettrait d'avoir un vivier d'élèves déjà formé dans notre établissement pour le CP. Cette décision n'est pas actée et l'équipe pédagogique sera associée à la prise de décision. Concernant la création d'un poste supplémentaire d'ASEM cela reste encore à étudier, il faut rappeler que le plafond des emplois est atteint et que ce poste est pris à 100% en charge par le lycée. La Directrice du primaire rappelle qu'il n'existe pas d'obligation en Grande Section d'avoir une ASEM, et qu'il faut tendre vers une meilleure autonomie des enfants. M.

  TORNATORE s'inquiète pour les enfants qui ont des difficultés de maîtrise de la langue française. Mme BREARD comprend bien cette préoccupation, et indique que le projet de l'école maternelle vise à renforcer ces capacités d'expression en langue française.
- Primaire : existe-t-il un échéancier des travaux ? La programmation des travaux dépend des moyens de l'établissement. La rénovation d'une classe est prévue au budget 2019.

La séance du Conseil d'Etablissement est close à 21h00.

Un rafraichissement est ensuite proposé aux membres du CE.